الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 22/02/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital du groupe Total réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 22 février 2018 une note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « TOTAL SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 18 millions d'actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales TOTAL MAROC, OUARGAZ et GAZBER.

Le prix de souscription sera fixé le 14 mars 2018.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par :

- Le DICI du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2018» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000119659 et son règlement ;
- Le DICI du FCPE «TOTAL Actionnariat International Capitalisation A» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000080669 et son règlement ;
- Le règlement du PEG – A de TOTAL SA du 19 novembre 1999 et son avenant du 10 juillet 2017 ;
- Le document de référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2017 sous le numéro D17-0175.

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines ainsi qu'auprès de BMCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/01/2018

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma